

**RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

**PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN - IMPACT**

**LETTRE À LA DIRECTION SUR LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

**PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**FINANCEMENT AFD – ACCORD DE FINANCEMENT N°CCI 1679 01 T**

**VERSION DEFINITIVE**

**PYRAMIS**

---



## SOMMAIRE

<b>Nouvelles recommandations</b> .....	4
1.1. ABSENCE DE SITUATION PATRIMONIALE .....	5
1.2. COMPTES D'ATTENTE NON JUSTIFIES .....	6
1.3. ABSENCE DE FICHE D'IMPUTATION PREALABLE A LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS ...	7
1.4. INSUFFISANCE DANS LES JUSTIFICATIONS DES FRAIS DE DEPLACEMENT .....	8
1.5. DEFAUT D'ENREGISTREMENT DES MARCHES.....	9

**À l'attention du**  
**Professeur Daouda KONE**  
**Coordonnateur du Projet ACE-IMPACT**  
**Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)**  
**Abidjan, Côte d'Ivoire**

Monsieur le Coordonnateur,

Nous avons audité le Projet de Centre d'Excellence Africain-IMPACT (CEA- IMPACT) pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 Décembre 2021 conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et les dispositions de la convention N°CCI 1679 01 T.

Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives, mais ne permettent pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Cette revue des procédures nous a permis de relever quelques insuffisances que nous portons à votre connaissance et pour lesquelles des recommandations ont été proposées en vue de leur amélioration. Ces faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet

Nous souhaitons remercier la Direction et le personnel de l'Unité de Gestion du projet CEA-IMPACT pour leur assistance et leur coopération lors de la mission.

Nous nous ferons un plaisir de fournir les éclaircissements que vous pourriez souhaiter sur les questions soulevées dans le présent rapport.

Bamako, le 31 Décembre 2022

**Pour le Groupement Pyramis Audit & Conseil SARL/2K2 CONSULTING**

**Le Mandataire**



**Mohamed Daye DIAKITE**  
**Associé**  
**Expert-Comptable Diplômé**  
**Commissaire aux comptes**  
**Inscrit au Tableau de l'ONECCA Mali**



## Nouvelles recommandations

## **1.1. ABSENCE DE SITUATION PATRIMONIALE**

### **A. PRINCIPE**

Conformément au point V des Termes de Référence de la mission d'audit comptable et financier, le Projet CEA-IMPACT devra présenter entre autres États financiers, une situation patrimoniale, un Tableau Emplois-Ressources, des notes explicatives et la liste des équipements acquis par le projet.

### **B. CONSTAT**

Le projet n'a pas établi une situation patrimoniale au 31 décembre 2021. En outre, il n'a pas élaboré la liste des équipements acquis et n'a pas effectué d'inventaire physique de ces équipements.

### **C. RISQUE**

L'absence de la situation patrimoniale ne permet pas de s'assurer de la cohérence des états financiers et de leur sincérité pris dans leur ensemble.

### **D. RECOMMANDATIONS**

Nous suggérons au projet dans le cadre de l'élaboration des états financiers de se conformer aux dispositions des Termes de Référence.

### **E. COMMENTAIRES DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET**

***Nous n'établissons pas de bilan.***

## 1.2. COMPTES D'ATTENTE NON JUSTIFIES

### A. PRINCIPE

Toutes les opérations portées en comptes d'attente doivent faire l'objet d'analyse 'et d'imputation dans les comptes de charge par nature à la clôture de l'exercice conformément au droit comptable. L'utilisation des comptes d'attente doit être effectuée de manière exceptionnelle.

### B. CONSTAT

Le projet a effectué des achats de billet d'avion pour un montant de 22 906 800 FCFA. Ces achats dont la plupart concerne les exercices 2019 et 2020 sont toujours comptabilisés en compte d'attente.

### C. RISQUE

L'absence de justification des comptes d'attente dans des délais raisonnables peut être source d'exposition du projet au blocage de financement par le bailleur. Les opérations concernées peuvent également être qualifiées de dépenses inéligibles à l'accord de financement par le bailleur.

### D. RECOMMANDATION

L'Unité de Gestion du Projet devra veiller à justifier dans les brefs délais les opérations comptabilisées dans les comptes d'attente.

### E. COMMENTAIRES DU L'UNITE DE GESTION DU PROJET

**Néant.**

### **1.3. ABSENCE DE FICHE D'IMPUTATION PREALABLE A LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS**

#### **F. PRINCIPE**

La comptabilisation de chaque dépense du Projet doit faire l'objet de l'établissement d'une fiche d'imputation comptable élaboré par comptable et validée le Responsable Financier.

#### **G. CONSTAT**

Les fiches d'imputation comptable ne sont pas établies préalablement à la comptabilisation des opérations du projet.

#### **H. RISQUE**

L'absence de fiches d'imputation expose le projet à des erreurs de comptabilisation et plus tard peut rendre complexes les analyses de comptes.

#### **I. RECOMMANDATION**

L'Unité de Gestion du Projet devra veiller à l'établissement des fiches d'imputation avant la comptabilisation des opérations. Ces fiches doivent faire l'objet d'une validation à un second niveau.

#### **J. COMMENTAIRES DU L'UNITE DE GESTION DU PROJET**

***Recommandation prise en compte***

## 1.4. INSUFFISANCE DANS LES JUSTIFICATIONS DES FRAIS DE DEPLACEMENT

### A. PRINCIPE

Les écritures comptables passées par le projet doivent être justifiées avec des pièces probantes. Le Projet doit mettre en place une organisation comptable répondant à tout moment aux exigences de collecte, de tenue, de contrôle, de présentation et de communication des informations comptables se rapportant aux opérations réalisées. Cette organisation devrait comporter des règles de comptabilisation et de classement chronologique des opérations.

### B. CONSTAT

Les pièces justificatives des opérations comptabilisées ne sont pas correctement archivées. Certains documents notamment les termes de référence, les ordres de mission, la preuve de mise en concurrence, des rapports de formation ... ne sont jointes aux pièces justificatives des dépenses.

### C. RISQUE

Une documentation non appropriée des écritures comptables ne permet pas d'apprécier la régularité et la conformité des opérations effectuées.

### D. RECOMMANDATION

Il serait souhaitable que la liasse des documents ou pièces servant à justifier les opérations enregistrées en comptabilité soit améliorée.

### E. COMMENTAIRES DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET

***Recommandation prise en compte***

## 1.5. DEFAUT D'ENREGISTREMENT DES MARCHES

### A. PRINCIPE

Le code des Marchés publics dispose en son article 88 que « Les marchés doivent, préalablement à toute exécution, faire l'objet des formalités d'enregistrement, sous réserve des cas d'exonération prévus par la réglementation fiscale. »

### CONSTAT

Certains marchés passés par le projet n'ont pas fait l'objet d'enregistrement.

A Titre d'exemples nous pouvons citer le marché « d'audit comptable et financier pour un montant de **FCFA 5 929 500** » et le marché « d'acquisition d'un logiciel comptable pour un montant de **FCFA 15 635 391** ».

### B. RISQUE

Le non-enregistrement des marchés expose le projet à des redressements fiscaux.

### C. RECOMMANDATION

L'Unité de Gestion du Projet doit veiller à l'enregistrement de tous les marchés passés par la coordination.

### D. COMMENTAIRES DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET

*L'article 88 auquel il est fait référence s'applique aux marchés classiques c'est à dire les marchés dont la dotation budgétaire est d'au moins égale à 100 millions de francs CFA. En dessous de ce seuil c'est l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 8 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées qui est appliqué. Et l'arrêté n°112 en son article 13 stipule que les marchés passés par PSL et PSO (c'est-à-dire au moins 30 millions) sont numérotés dans le SIGMAP et sont engagés selon la procédure simplifiée d'exécution des dépenses publiques. Dans la pratique se sont les marchés numérotés qui font l'objet d'enregistrement.*